



Aide-mémoire

pour les parents

Voici des actions à entreprendre pour faciliter la transition scolaire de votre enfant

Janvier

Actions à entreprendre afin de faciliter l'inscription de votre enfant à l'école :

- Avoir en main le certificat de naissance de votre enfant ainsi qu'une [preuve de résidence](#) (ex. : permis de conduire, facture récente portant nom et adresse, relevés de taxes, etc.).
- Identifier son école de bassin. Utiliser [l'outil de recherche de l'école de quartier](#).

Février

Actions à entreprendre lors de l'inscription de votre enfant à l'école :

- Procéder à l'admission de votre enfant à son école de bassin s'il fréquente une école pour la première fois. Les [modalités d'inscription et d'admission](#) se trouvent sur le site Web du Centre de services scolaire de la Capitale.
- Procéder à la réinscription de votre enfant s'il fréquentait déjà une école en 2022-2023. Pour ce faire, l'école vous transmettra un lien via Mozaïk-Portail qui vous permettra de compléter la réinscription en ligne.
- Avoir en main [les documents pour procéder à l'admission et l'inscription](#).
- Faire l'inscription au service de garde et au transport scolaire si vous prévoyez que votre enfant utilise ces services.
- Connaître les coordonnées du service éducatif à la petite enfance que fréquente votre enfant.

Mars à juin

Actions à entreprendre pour les activités de familiarisation de votre enfant à l'école :

- Remplir avec votre enfant la section *Mon enfant et sa famille* du portfolio La Traversée.
- Remettre le portfolio au service à la petite enfance fréquenté par votre enfant pour que les intervenants complètent la section verte.
- Récupérer le portfolio au service à la petite enfance de votre enfant et le remettre à l'école.
- Prendre connaissance des différents outils transmis par l'école (documents informatifs, capsules vidéo, etc.) et participer aux activités de familiarisation organisées par l'école, habituellement au début du mois de juin.

Mai à septembre

Actions à entreprendre avant la rentrée scolaire de votre enfant :

- Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier. L'école vous fournira une liste de matériel scolaire à vous procurer pour votre enfant.
- Participer à la rencontre de parents qui aura lieu le soir avant la rentrée scolaire ou lors des journées pédagogiques. L'école vous informera de la date de cette rencontre.
- Consulter les informations relatives aux premières journées d'école. L'horaire habituel de l'école pourrait être différent. L'école vous informera des modalités de l'horaire.

